

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL719

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 65, substituer à la référence :

« L. 511-1-1 »,

la référence :

« L. 5111-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de renvoi.